

## Fiche d'inscription à renvoyer avant le 10 juin 2004

M<sup>me</sup>/M. ....

Fonction .....

Organisme .....

Adresse .....

Code postal .....

Localité .....

Téléphone .....

Email .....

### Frais d'inscription: 120 euros

Frais de participation comprenant:

- l'inscription à la journée d'études,
- la remise gratuite d'un exemplaire du DAUH 2004 (Droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat) (prix de vente 65 euros),
- le cocktail de clôture.

Les inscriptions (uniquement par voie postale) seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Elles doivent être accompagnées d'un chèque de règlement à l'ordre du GRIDAUH ou d'un bon de commande.

Renseignements: secrétariat du GRIDAUH  
gridauh@univ-paris1.fr

## DAUH 2004 - Sommaire

### 1<sup>re</sup> partie - Études

- La loi Urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 : point final ou point de départ ?, Pierre Soler-Couteaux
- Les nouvelles modalités de gestion de la densité, Sylvain Pérignon
- La maîtrise de l'urbanisation autour des établissements industriels à risques, Arnauld Noury
- Les premiers pas de la nouvelle rénovation urbaine, Florence Lérique
- L'association Foncière logement et le renouvellement urbain, Jean-Philippe Brouant
- Les mesures relatives aux copropriétés en difficulté en 2003, Daniel Tomasin
- Enfin la première directive territoriale d'aménagement: la DTA des Alpes-Maritimes, Hubert Charles
- Le Sdrif et la planification spatiale en Île-de-France, Gérard Marcou
- Le droit de l'urbanisme dans les départements et les régions d'outre-mer, Dominique Blanchet

### 2<sup>e</sup> partie Chroniques, droit français de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat

- Généralités
- Administration et acteurs
- Aménagement du territoire
- Planification stratégique
- Règles d'urbanisme
- Protection de la nature et environnement
- Protection et mise en valeur du patrimoine culturel immobilier

- Politique foncière
- Fiscalité et participations d'aménagement et d'urbanisme
- Opérations d'aménagement,
- Autorisations d'occupation des sols et actes assimilés
- Contentieux de l'urbanisme
- Habitat et politique de la ville

### 3<sup>e</sup> partie Chroniques, droit comparé

- L'étendue de l'obligation de planification urbaine en droit de l'urbanisme allemand, en tant que préalable à l'autorisation de certains types de projets, Anne Cathaly-Stelkens
- L'urbanisme et l'aménagement du territoire en Belgique en 2002 et 2003, Francis Haumont, Katharina Énard et Nathalie Boton
- L'évolution du droit de l'urbanisme en Espagne en 2002 et 2003, Angel Menéndez-Rexach
- L'évolution du droit de l'urbanisme au Portugal en 2001, 2002 et 2003, Fernando Alves Correia
- Le droit de la planification urbaine et de la construction en République tchèque, Lucie Duskocilova-Dolezel et Jiri Plos

Tables des chroniques  
Textes, table chronologique  
Jurisprudence, table chronologique  
Jurisprudence, table des noms des parties  
Doctrine, table des auteurs  
Index thématique des chroniques  
English summary

A l'occasion de la publication  
de l'annuaire Droit de l'aménagement,  
de l'urbanisme et de l'habitat 2004,

Le GRIDAUH organise  
le mardi 15 juin 2004  
une Journée  
d'études

Actualité  
du droit de  
l'urbanisme

Auditorium de la Maison du Barreau  
2-4 rue Harley (île de la Cité) Paris 75001  
Métro Cité



GRIDAUH  
groupe de recherche sur les institutions et le droit  
de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat

EDITIONS  
LE MONITEUR

**9<sup>h</sup>30**

Accueil par Arnaud Claude, avocat au Barreau de Paris, membre du conseil d'administration du GRIDAUH

Présentation de la journée par Henri Jacquot, directeur du GRIDAUH, professeur émérite de l'université d'Orléans

**Matinée sous la présidence d'Arnaud Claude, avocat au Barreau de Paris**

**PROBLÈMES ACTUELS DU PLU : URBANISATION ET RÉURBANISATION**

**9<sup>h</sup>45 / 10<sup>h</sup>45**

**L'urbanisation des zones à urbaniser (AU)**

Jean-Pierre Lebreton, professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, directeur de recherche au GRIDAUH

avec la participation d'Éric Lemerre, co-animateur du Club planification-réglementation de la FNAU, chargé d'études principal à l'Agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR) et de Brigitte Phémolant, sous-directrice du droit de l'urbanisme à la DGUHC du ministère de l'Équipement

*Le régime applicable à l'urbanisation des zones AU des PLU – succédant aux zones NA des POS – est envisagé, au regard des dispositions de l'article*

*R. 123-6 du Code de l'urbanisme qui régit ces zones, et également des missions générales du PLU en matière d'aménagement et de l'institution de la participation pour voies et réseaux*

**Discussion**

**Pause**

**11<sup>h</sup>10 / 12<sup>h</sup>30**

**Les grandes propriétés publiques, dans les zones urbaines du PLU**

Michèle Raunet, juriste à l'étude Cheuvreux à Paris

avec la participation de Pascale Meunier, direction de l'immobilier de la SNCF, Didier Bertrand, directeur de la mission PLU à la ville de Paris, et de Philippe Baffert, chef du bureau de la législation et de la réglementation à la DGUHC du ministère de l'Équipement.

*Certains services publics, notamment les chemins de fer, les hôpitaux et les ports, occupent des emprises importantes dans les agglomérations; leurs gestionnaires peuvent être en recherche d'une diversité d'activités; en cas de désaffectation, la collectivité ou l'établissement propriétaire est en attente d'une valorisation patrimoniale au travers d'une «réurbanisation» du site. De son côté, la commune responsable de l'urbanisme entend conserver la maîtrise de son aménagement urbain. Le droit du PLU permet-il d'assurer de manière satisfaisante l'équilibre des intérêts des personnes publiques en présence?*

**Discussion**

**12<sup>h</sup>30**

**Remise des prix aux lauréats du concours de mémoires du GRIDAUH**

**Déjeuner libre**

**Après-midi sous la présidence de Jean-Claude Bonichot, conseiller d'État, président du conseil scientifique du GRIDAUH**

**ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

**14<sup>h</sup>30 / 16<sup>h</sup>00**

*Des décisions jurisprudentielles récentes affectent le droit du permis de construire et sont susceptibles d'avoir des incidences non négligeables pour les praticiens; elles intéressent notamment:*

- le permis prévoyant une division parcellaire,
- le transfert du permis,
- le retrait du permis et du certificat de conformité,
- la régularisation du permis.

Ces décisions font l'objet d'un examen critique par: Étienne Fatôme, professeur à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne, directeur adjoint du GRIDAUH et Sylvain Pérignon, ancien directeur de recherche au CRIDON de Paris, membre du conseil scientifique du GRIDAUH

**Discussion**

**ACTUALITÉ DES TEXTES INTÉRESSANT LE PLU ET LE PERMIS DE CONSTRUIRE**

**16<sup>h</sup>00 / 17<sup>h</sup>00**

*Des textes doivent être publiés ou sont annoncés qui intéressent le PLU: un décret pour l'application de la loi UH, une ordonnance pour la transposition de la directive du Conseil et du Parlement européens «relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement», une loi «pour le développement des territoires ruraux». Enfin, une réforme du droit du permis de construire se profile à l'horizon...*

Brigitte Phémolant, sous-directrice du droit de l'urbanisme et Philippe Baffert, chef du bureau de la législation et de la réglementation, à la DGUHC du ministère de l'Équipement

**Discussion**

**17<sup>h</sup>00**

**Cocktail de clôture**

**GRIDAUH**  
12 place du Panthéon  
75231 Paris cedex 05